

---

# Chapitre 1

## Messages clés du vérificateur général

### Contenu

Introduction à nos travaux d’audit concernant la réponse à la COVID-19.....	3
Le point sur les travaux d’audit concernant la COVID-19.....	5
Remerciements.....	5

# Audit de performance

## Messages clés du vérificateur général

### **Introduction à nos travaux d’audit concernant la réponse à la COVID-19**

- 1.1** Au printemps 2022, notre Bureau a été informé que l’Assemblée législative avait adopté une motion exhortant le gouvernement à demander à notre Bureau d’effectuer des travaux d’audit concernant la réponse du gouvernement à la pandémie de COVID-19. Le présent volume constitue le premier rapport de notre Bureau relatif à cette demande.
- 1.2** Les chapitres du présent volume comprennent nos audits de performance sur l’intervention relative à la pandémie de COVID-19 – Surveillance, et l’état de préparation et la capacité d’intervention en situation de pandémie dans les foyers de soins.
- 1.3** Pour apporter des informations générales sur les travaux et sur les constatations et les recommandations du présent rapport, il importe de mettre en contexte la situation et l’environnement imprévu dans lesquels les travailleurs de première ligne, les fonctionnaires et leurs dirigeants ont été appelés à persévérer pendant la pandémie de COVID-19.
- 1.4** La pandémie a engendré une série de premières pour la Province, les ministères et les organismes de la Couronne :
- une déclaration de l’état d’urgence pour la première fois dans l’histoire de la province
  - la fermeture des écoles et des entreprises pour de longues périodes comme mesure de protection des résidents.

Tous les efforts ont eu pour but d’assurer la sécurité de tous, tout en causant un minimum de perturbations. Comme on l’a souvent entendu lors des conférences de presse du gouvernement, il s’agissait d’une période sans précédent.

- 1.5** Nous sommes conscients de l'environnement particulièrement difficile dans lequel la Province évoluait pendant qu'elle luttait contre la pandémie, un environnement où les fonctionnaires devaient répondre à de nombreuses priorités urgentes et concurrentes et où la situation d'urgence changeait constamment, accélérant ainsi les processus.
- 1.6** Par exemple, les entités auditées nous ont dit que leur priorité absolue était de sauver des vies et d'assurer la sécurité et le bien-être des gens dans la mesure du possible. On nous a également dit que la tenue des registres ou l'administration bureaucratique classique ne constituaient pas toujours une priorité en raison des autres objectifs prioritaires. Nous sommes également conscients que dans la situation d'urgence absolue dans laquelle le gouvernement se trouvait pour lutter contre la pandémie, le gouvernement a dû, d'entrée de jeu, accélérer les soins et l'envoi de ressources aux personnes dans le besoin, plutôt que de veiller au suivi des normes habituelles en matière de processus et de documentation.
- 1.7** Lorsque la pandémie de COVID-19 a fait son apparition au Nouveau-Brunswick, la Province a réagi rapidement en prenant des mesures sans précédent visant à sauver des vies. Elle a fait des choix difficiles pour tenter de protéger les Néo-Brunswickois, changeant constamment d'orientation au fil de l'évolution de la pandémie.
- 1.8** Les principales responsabilités du gouvernement consistait :
- à réduire au minimum et à prévenir les maladies graves et les décès en général
  - à protéger les personnes vulnérables
  - à stabiliser le système de soins de santé de la Province
  - à réduire au minimum les répercussions sociétales et les perturbations économiques
- 1.9** Bon nombre de nos constatations et conclusions doivent être placées dans le contexte de la réalité pandémique et sont propres aux situations pandémiques. Elles ont pour

but d'identifier les possibilités d'amélioration pour l'avenir. Il importe également de faire remarquer que certains des problèmes relevés dans nos travaux d'audit existaient avant la pandémie et que les recommandations fondées sur nos constatations et nos conclusions visent à compléter les efforts présents et à venir pour régler les problèmes.

**1.10** Vu que nos travaux reposent sur une approche prospective, l'un des thèmes qui sous-tendent les chapitres du présent rapport est l'état de préparation. Nous conseillons vivement au gouvernement de ne pas relâcher la vigilance afin que les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 servent de leçons et soient pris en compte dans le plan de préparation à une autre pandémie.

**1.11** Plus important encore, nous tenons à remercier et reconnaître les nombreux travailleurs de première ligne et fonctionnaires du Ministère qui ont travaillé de longues heures pour protéger les Néo-Brunswickois et assurer notre sécurité à tous. Le présent rapport ne vise pas à critiquer ces efforts, mais plutôt à souligner les possibilités d'amélioration avec le regard porté vers l'avenir.

**Le point sur les travaux d'audit concernant la COVID-19**

**1.12** À l'heure actuelle, nous avons terminé deux chapitres prévus portant sur la réponse du gouvernement à la pandémie de COVID-19. Nous prévoyons publier dans le Rapport du vérificateur général de décembre 2023 le reste de nos travaux.

**Remerciements**

**1.13** Les membres du personnel du Bureau ont travaillé d'arrache-pied pour mener à bien les travaux évoqués dans le présent volume de notre rapport et chacun des chapitres du rapport est le fruit de leur dévouement, de leur professionnalisme et de leur vigilance. Je tiens à leur exprimer ma gratitude pour leurs apports et leurs efforts soutenus à la réalisation du mandat du vérificateur général du Nouveau-Brunswick.



Paul Martin, FCPA, FCA  
Vérificateur général